

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 388 promulguant en Côte française des Somalis la loi n°50-298 du 11 mars 1950 relative à la répression de certaines atteintes à la sûreté extérieure de l'Elats.

n° 388

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 mars 1950

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro
31 mars 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1544 rendue applicable décret du 18 juin 1884 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est promulguée à la Côte française des Somalis et dépendances : La loi n° 50-298 du 11 mars 1950 relative à la répression de certaines atteintes à la sûreté extérieure de l'État. Art. 2. —Le présent arrêté sera enregistré, publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel du territoire.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général

CHAMBOREDON